

Livret d'accueil



Sommaire

p.3 : L'Association Béthanie

p.4 : Implantation des établissements

P.5 : Mot d'accueil

p.6 : Pôle ESAT – Les activités professionnelles

p.7 : Pôle ESAT – Votre admission

p.8 : Pôle ESAT – Les conditions de travail

p.8 : Horaires d'ouverture – Temps de travail

p.8 : La période d'essai

p.8 : Rémunération garantie

p.8 : Congés

p.9 : Absences

p.9 : Equipements/Vêtements de travail

p.9 : Les repas

p.9 : La mise à disposition

p.10 : Pôle ESAT – Les informations diverses

p.10 : Les règles de vie collective

p.10 : Conseil de Vie Sociale

p.10 : Transport

p.10 : Traitements médicaux

p.10 : Téléphone

p.10 : Actions socioprofessionnelles

p.11 : Pôle ESAT – Organigramme des services

p.12 : Répertoire

L'Association Béthanie



En 1938, le père GANDON créa le Centre Médico-pédagogique de Béthanie pour accueillir des enfants handicapés mentaux et leur donner une chance de mener une vie « normale » en créant des classes adaptées, une ferme, des centres d'apprentissages professionnels.

Au fil des années, des structures virent le jour et notamment :

- **L'ESAT des Chênes Verts**, ainsi que le Foyer d'hébergement, est ouvert depuis 1977 à RUOMS. Il a été agréé le 4 octobre 1978 et a actuellement une capacité de 80 places.
- **L'ESAT des Amandiers**, est ouvert depuis 1978, à LACHAPELLE SOUS AUBENAS, avec le foyer d'hébergement. L'effectif agréé est de 76 places.

Les ESAT font partie intégrante de l'Association Béthanie qui gère des établissements du secteur adultes (MAS, Foyers de Vie, ESAT et Foyers d'hébergement, EHPAD, SAVS) et du secteur enfants (IME, IMP, SESSAD). Le siège de l'Association Béthanie se trouve à Chassiers.

Qu'est-ce qu'un ESAT ?

La vocation des ESAT de l'Association Béthanie est de permettre l'accès à une vie sociale et professionnelle, aux personnes en situation de handicap rencontrant, momentanément ou durablement, des difficultés pour exercer en milieu ordinaire ou en entreprise adaptée.

Ancrés dans le secteur économique, les ESAT proposent et développent des activités professionnelles adaptées aux capacités et aspirations des personnes accompagnées.

Ces activités, créatrices de valeur ajoutée, sont encadrées et organisées par des moniteurs qualifiés. Elles permettent à chacun d'acquérir ou de conserver des compétences et constituent aussi des facteurs d'épanouissement, d'intégration et de reconnaissance sociale.

La mise en place d'un Projet Professionnel Individualisé (PPI) revisité et réactualisé régulièrement par les équipes pluri-professionnelles garantit à chaque ouvrier un accompagnement médico-social et professionnel axé vers le développement de l'autonomie et de la citoyenneté.

Enfin, les ESAT œuvrent pour l'insertion professionnelle des usagers qui sont en capacité de rejoindre une entreprise en milieu ordinaire. Pour les autres, les ESAT sont un espace d'intégration professionnelle adaptée avec une dynamique et des exigences d'entreprise.

Implantation des établissements



ESAT LES AMANDIERS

920 Route de Largentière

07200 LACHAPELLE SOUS AUBENAS

Tél : 04 75 89 81 00

Télécopie : 05 75 93 15 48

Courriel : esat.amandiers@bethanie.fr

ESAT LES CHENES VERTS

335 chemin de la Blache

07120 RUOMS

Tél : 04 75 39 69 10

Télécopie : 04 75 39 75 40

Courriel : esat.chenesverts@bethanie.fr

Mot d'accueil

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La Direction des ESAT et l'équipe pluri-professionnelle des établissements vous souhaitent la bienvenue dans l'Association Béthanie.

Vous venez de découvrir ou d'être accueilli(e) dans un des ESAT de l'Association : **l'ESAT les Amandiers** à LACHAPELLE SOUS AUBENAS ou **l'ESAT les Chênes Verts** à RUOMS.

Afin de faciliter votre arrivée et votre intégration parmi nos équipes, nous avons rédigé ce LIVRET D'ACCUEIL.

Ce document présente les établissements et décrit l'organisation de la vie au quotidien ainsi que vos droits et devoirs. Il pourra être évolutif pour permettre à nos actions d'être en phase avec les contextes économiques, sociaux et législatifs du moment.

Nous vous remettons également à cette occasion :

- Le Règlement de Fonctionnement
- Le Contrat de soutien et d'aide par le travail
- La charte des droits et libertés

Nos objectifs sont :

- ✓ De favoriser l'intégration par le travail de chaque ouvrier dans le respect de ses difficultés en proposant des activités adaptées, variées et valorisantes,
- ✓ D'élaborer avec chacun un projet socioprofessionnel personnalisé,
- ✓ D'apporter une écoute et un appui au quotidien,
- ✓ De faire bénéficier à chacun d'une formation permanente en vue de maintenir et/ou développer des compétences professionnelles,
- ✓ D'encourager l'autonomie par un accompagnement dans d'éventuelles démarches de stages en vue d'acquisition de nouvelles compétences ou pour favoriser une intégration en entreprise.

Le service administratif et les cadres de chaque établissement restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous souhaitant une bonne lecture

Le Directeur des ESAT

Pôle ESAT

Les activités professionnelles



Blanchisserie industrielle

ESAT les Chênes Verts

- Entretien de linge
- Repassage de linge et vêtements de résidents.
- Service de ramassage et livraison.



Menuiserie Ébénisterie

ESAT Les Amandiers

Fabrication et pose :

- Présentoirs à bouteille et soubassements
- Mobiliers divers
- Rénovation de meubles.



Entretien de locaux et Nettoyage de Véhicules

ESAT les Amandiers

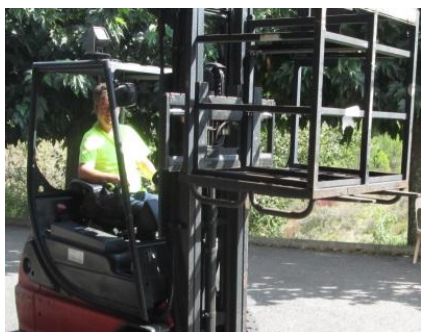
- Nettoyage et désinfection des surfaces, nettoyage des vitres, etc....
- Nettoyage intérieur et extérieur de véhicules



Espaces verts

ESAT Les Amandiers et Les Chênes Verts

- Travaux de tontes, débroussaillages, tailles,...



Sous-traitance – Conditionnement

ESAT les Amandiers

- Montage électronique.
- Routage.
- Mise en sachets.
- Pesage et comptage divers.
- Conditionnement à façon, mise sous film rétractable.
- Assemblage de sac/ceinture.

Pôle ESAT

Les conditions de travail

Horaires d'ouvertures – Temps de travail :

Les ateliers fonctionnent environ 245 jours par an avec un service réduit en été. Les ouvriers des ESAT travaillent environ 226 jours par an avec des périodes de congés en été et à Noël et quelques ponts.

Les ESAT sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 17 h. Les ateliers démarrent à 8h15 jusqu'à 16h15 avec un temps de repas d'une heure. Deux pauses sont réparties au cours de la journée.

La période d'essai :

La période d'essai d'une durée légale de six mois maximum peut être renouvelée une fois par la C.D.A.P.H. sur proposition de la direction de l'établissement. Elle a pour objectif de permettre à la personne de s'intégrer à l'ESAT et pour celui-ci de vérifier la validité de sa candidature. Elle peut être interrompue de manière anticipée par la CDAPH à la demande de la personne handicapée ou de la direction de l'établissement.

Au cours de cette période, vous serez affecté(e) à un atelier de référence mais pourrez aussi travailler dans d'autres ateliers ou sur l'autre ESAT de l'Association pour en découvrir les différents aspects.

Rémunération Garantie :

Lorsque le travailleur est admis en période d'essai, il perçoit une rémunération de l'ESAT. Une fiche de rémunération lui est adressée en fin de mois. La rémunération brute donne lieu uniquement à cotisations pour la sécurité sociale et pour la retraite complémentaire.

Les ressources de chaque travailleur sont constituées :

- du **salaire direct versé par l'ESAT** (8% du SMIC)
- d'une **aide au poste**, versée par le CNASEA, qui vient compléter la rémunération.
 - *salaire direct + aide au poste = rémunération garantie*
- de l'**Allocation d'Adulte Handicapé** versée directement par la CAF au travailleur handicapé : cette allocation est modulée par rapport à la rémunération versée par l'ESAT.

Congés :

Vous bénéficiez d'un congé annuel rémunéré de **25 jours ouvrés** (période de référence : **4 semaines** en août + 1 semaine entre Noël et Jour de l'An) auxquels peuvent s'ajouter 3 jours, fixés par la direction de l'ESAT.

Suivant les contraintes liées à l'activité économique, les modalités de congés peuvent être modifiées. Des congés supplémentaires et exceptionnels sur justification pourront être accordés. (Événement familial, formation, etc...)

Pôle ESAT

Les conditions de travail

Absences :

Les absences pour maladie doivent être justifiées par la production d'un arrêt de travail dans les 48 heures au secrétariat de l'ESAT qui se rapprochera de la caisse d'assurance maladie et de la complémentaire en vue d'une indemnisation. Le volet destiné à la caisse d'assurance maladie est envoyé à la CPAM directement par l'intéressé.

La rémunération est maintenue en cas de maladie, à partir du 4ème jour, après subrogation des indemnités journalières.

Selon la durée de l'arrêt, une visite médicale de reprise est sollicitée pour décision "d'aptitude de reprise du travail".

En cas de sanction avec une mise à pieds, la rémunération est maintenue.

Equipements/Vêtements de travail :

Les ESAT fournissent des vêtements de travail adaptés à votre activité :

- Le port des vêtements de travail et/ou des équipements de protection fournis par l'ESAT est obligatoire.
- Les ouvriers sont garants de la bonne utilisation des équipements fournis.
- Un service de blanchisserie est assuré par l'ESAT.
- Un vestiaire individuel

Les repas :

Les repas sont pris au SELF dans **l'enceinte de l'ESAT, de 12h à 13 h en général.**

L'encadrement est assuré par les moniteurs d'ateliers à tour de rôle.

En cas de régime qui fait l'objet d'une prescription médicale, les repas sont adaptés afin de veiller au mieux à votre santé. Une participation (égale au minimum garantie) au prix du repas est retenue sur la rémunération en fin de mois.

La mise à disposition :

En lien avec votre projet professionnel et selon les opportunités vous pouvez effectuer des mises à disposition individuelles ou collectives.

La mise à disposition en milieu ordinaire de travail a pour objectif de favoriser l'épanouissement personnel et professionnel du travailleur handicapé.

Elle sera définie selon une convention tripartite entre l'ESAT, l'entreprise d'accueil et le travailleur handicapé consentant.

Pôle ESAT

Les informations diverses

Règles de vie collective :

Les règles de vie collective sont nécessaires pour que chacun puisse vivre en harmonie avec autrui. Les relations entre les personnes doivent être respectueuses (aucune violence, ni verbale ni physique, ne sera tolérée). Par ailleurs, il vous sera remis à votre admission :

Un règlement de fonctionnement, auquel il faudra obligatoirement vous conformer.

Conseil de la Vie Sociale :

Le CVS est une instance qui a pour objet de favoriser votre participation et votre expression ainsi que celle de votre famille ou votre tuteur pour vous associer à la vie intégrale de l'établissement. Vous êtes représentés par des membres élus par l'ensemble des personnes accueillies à l'ESAT.

Transport :

Aucun transport n'est assuré par l'établissement (sauf cas particulier ponctuel).

En cas de retard, la personne doit avertir l'établissement et venir travailler par ses propres moyens.

Traitements médicaux :

Aucun médicament ne sera distribué sans ordonnance.

Il est par ailleurs demandé que les personnes ne soient pas détentrices de médicaments.

Téléphone

Afin de ne pas perturber le fonctionnement des ateliers, les appels téléphoniques venant de l'extérieur ne seront transférés qu'en cas de caractère d'urgence. Dans tout autre cas, un message sera laissé.

Actions socioprofessionnelles :

Dans le cadre de l'ESAT, vous pourrez bénéficier :

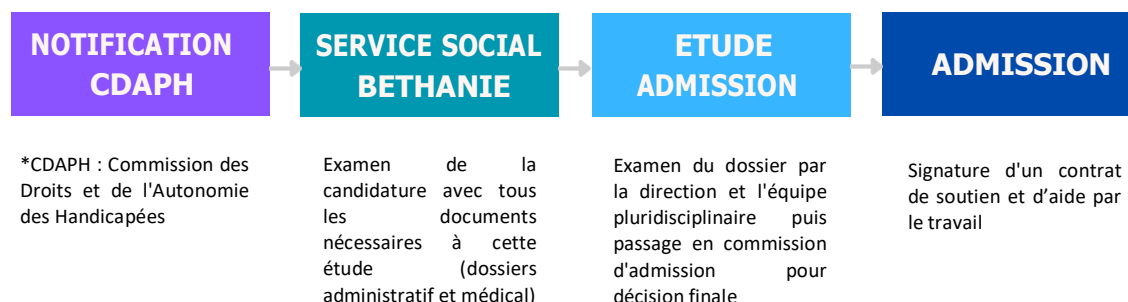
- d'un suivi médical et psychologique,
- d'un suivi social effectué par l'assistante sociale ou le SAVS (si vous êtes externe),

Conformément aux dispositions du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) issues du décret en Conseil d'Etat du 16 juin 2006, diverses activités rémunérées sur le temps de travail sont proposées :

- Des activités à caractère professionnel
- Des activités de soutien qui permettent de favoriser l'accompagnement vers l'autonomie.

Votre admission

Votre admission :



Vous devez être en possession d'une orientation délivrée par la C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

La demande est formulée auprès de l'assistante sociale du pôle adulte de l'Association Béthanie. Un dossier administratif et un dossier médical vous seront adressés et devront être retournés remplis et accompagnés des documents demandés).

Après réception, vous êtes invité(e) à venir visiter les lieux de travail et vous rencontrerez le psychiatre et/ou le psychologue.

Par la suite un accueil en stage ou en période d'essai pourra être proposé.

Dans le mois suivant votre intégration, vous signerez un contrat de soutien et d'aide par le travail (CSAT) et vous travaillerez avec votre encadrement et l'équipe pluri-professionnelle à l'élaboration de votre projet professionnel individualisé.

Si vous êtes dans le cadre d'une Mise en Situation Professionnelle en ESAT (MISPE) la demande sera orientée auprès de la Cadre Médico-Social des ESAT pour vous remettre un dossier administratif que vous devez nous retourner complété. Les mêmes modalités s'appliqueront.

Vos droits :

L'information relative à votre accompagnement est protégée par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble du personnel.

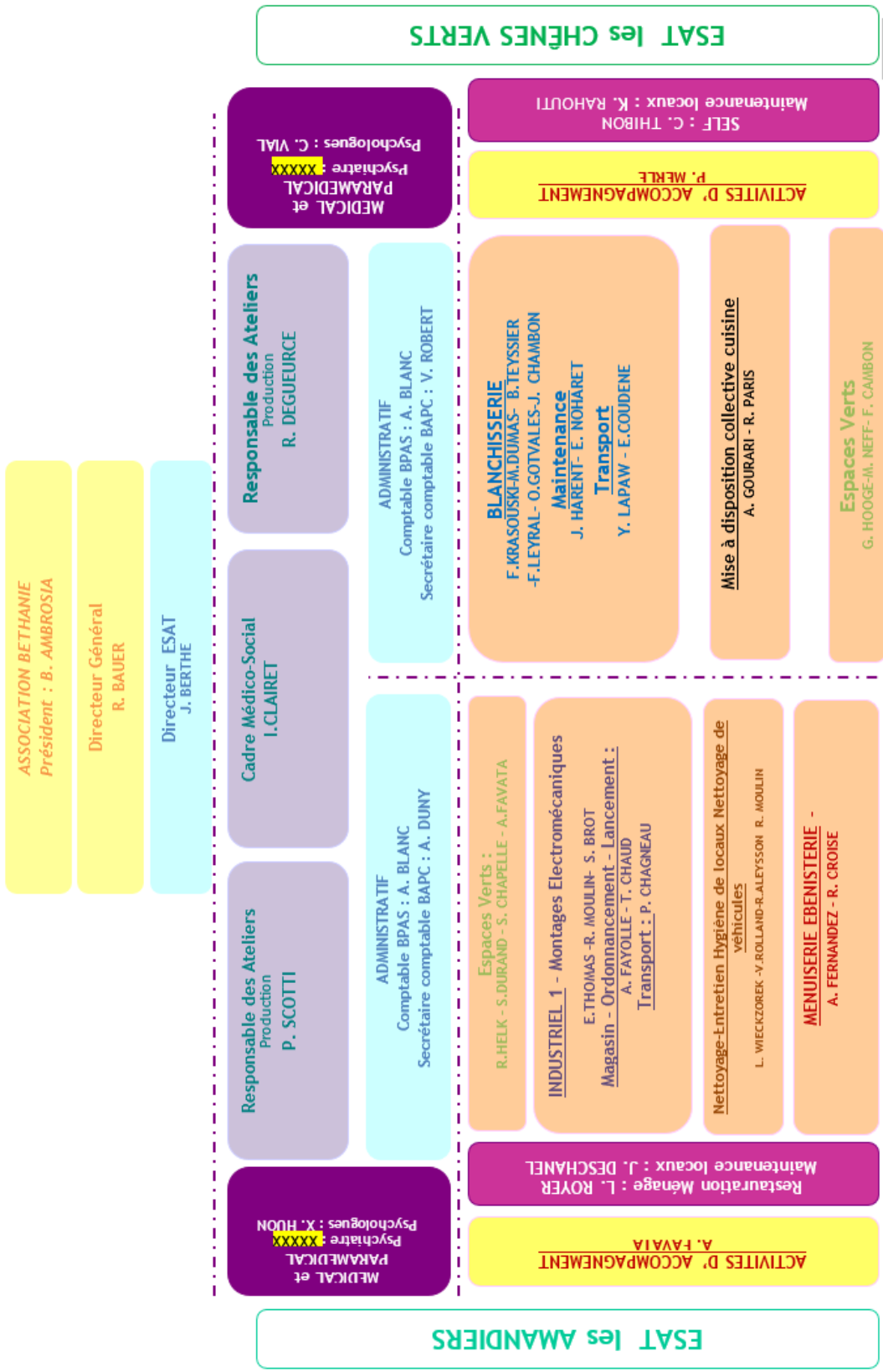
Vous avez accès sur demande auprès du Directeur à toute information vous concernant.

A cet effet il est constitué dans l'établissement pour chaque personne accueillie, un dossier où sont centralisées toutes les informations nécessaires au suivi de votre accompagnement.

Pour toute réclamation vous avez la possibilité de contacter le Directeur ou le Médecin du travail, si cela concerne la partie médicale. Vous avez aussi la possibilité de recourir à un médiateur référencé par la MDPH. Une liste des personnes qualifiées se trouve en accès libre sur le panneau d'affichage dans le hall du secrétariat.

Pôle ESAT

Organigramme des ESAT



Répertoire

Répertoire des ESAT:

ESAT LES AMANDIERS

920 Route de Largentière
07200 LACHAPELLE SOUS AUBENAS
Tél : 04 75 89 81 00
Télécopie : 05 75 93 15 48
Courriel : esat.amandiers@bethanie.fr

ESAT LES CHENES VERTS

335 chemin de la Blache
07120 RUOMS
Tél : 04 75 39 69 10
Télécopie : 04 75 39 75 40
Courriel : esat.chenesverts@bethanie.fr

Directeur des ESAT :

M. BERTHE : jerome.berthe@bethanie.fr

Chef de Service Médico-Social :

Mme CLAIRET : ingrid.claret@bethanie.fr

ESAT Les Amandiers - Chef de Service des Ateliers :

M. HELCK : remy.helck@bethanie.fr

ESAT Les Chênes Verts - Chef de Service des Ateliers:

M. DEGUEURCE : romuald.degueurce@bethanie.fr

Service social : 04 75 89 97 00

Mme Delomosne : servicesocial@bethanie.fr

Mme Reverdy : service.social@bethanie.fr

Conseil de vie sociale : + d'infos à esat.amandiers@bethanie.fr et esat.chenesverts@bethanie.fr

APEHOB : + d'infos à secretariat.apehob@gmail.com

N° d'Appel contre la maltraitance envers des personnes en situation de handicap : 3977



Association Béthanie
Suivez-nous sur les réseaux !

COPYRIGHT ASSOCIATION BETHANIE
ESAT LES CHENES VERTS & LES AMANDIERS
CRÉDIT PHOTOS : ASSOCIATION BETHANIE
AOUT 2023 - REF : JB.2023.08.24